



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre le harcèlement à l'école

Question au Gouvernement n° 319

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Erwan Balanant, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

M. Erwan Balanant. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le mois de novembre a été marqué, hier, par la Journée mondiale de défense et de promotion des droits de l'enfant et, il y a dix jours, par la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.

Le harcèlement scolaire affecte 10 % des élèves avec des conséquences dramatiques. La prégnance du harcèlement au sein de notre société est inquiétante. Harcèlement sexuel, moral, scolaire, de rue, ce phénomène omniprésent constitue un véritable fléau. Nous ne pouvons le tolérer et devons le combattre inlassablement. Le combattre, c'est commencer à sensibiliser, dès le plus jeune âge, notamment en renforçant les dispositifs de lutte contre le harcèlement scolaire.

Une prise de conscience, dès l'enfance, des dangers de ce phénomène permettrait non seulement d'améliorer les conditions de scolarité et de santé des élèves, mais également de responsabiliser les adultes de demain et, ainsi, d'agir pour une diminution générale des actes de harcèlement dans les décennies à venir.

Pour contrer efficacement le harcèlement scolaire, il est indispensable de s'intéresser au rôle clé que les nouvelles technologies jouent dans sa propagation. En effet, 40 % des élèves ont déjà subi une agression en ligne. À cet égard, l'utilisation de l'application Sarahah par les collégiens et lycéens se révèle particulièrement préoccupante. Initialement conçue pour une utilisation dans le cadre de l'entreprise, cette application permettant d'envoyer des messages anonymes a été dévoyée par des adolescents, en vue d'adresser à leurs camarades des messages d'une violence inouïe.

Monsieur le ministre, afin de renforcer la protection assurée aux victimes de harcèlement, notamment les mineurs, le Gouvernement envisage-t-il de permettre la signalisation des actes de cyber-harcèlement *via* la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements – PHAROS ? Quelles mesures pourraient être mises en place afin d'améliorer cette plateforme, d'assurer un meilleur suivi des signalements et de renforcer la protection des victimes ? (Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et REM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, merci pour votre question qui me permet d'aborder l'un des sujets les plus concrets, et malheureusement les plus récurrents, de notre système scolaire.

Le harcèlement est un phénomène que nous devons prendre très au sérieux. Chaque école, chaque classe, peut en effet être considérée comme une petite République, car ce qu'il s'y passe est souvent le reflet de la société. Ce phénomène n'est pas propre à la France mais ses développements sont, chez nous, comme ailleurs, fort inquiétants.

Il y a dix jours, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, nous avons rappelé un certain nombre des mesures que nous allons prendre.

Avant de les détailler, je veux dire que tout ce que nous disons actuellement sur l'école primaire, le collège et le lycée fait partie de ce sujet. Lorsque nous parlons de lire, écrire, compter, respecter autrui, nous sommes dans une logique, celle du non-harcèlement.

D'une façon plus générale, l'école ne pourra progresser que si elle inverse les logiques qui ont trop souvent cours dans nos établissements, autrement dit la loi du plus fort. Nous voulons lui substituer la loi de l'intelligence, la loi de la science, la loi de la rationalité, la loi de ce qui protège le plus faible. C'est bien le sens, aussi, de nombreuses mesures que nous prenons, comme l'école inclusive.

Le harcèlement doit cesser. Nous devons changer de logique. C'est pourquoi j'ai appelé à un plus grand exercice de l'autorité dans le système éducatif, notamment par la réunion des conseils de discipline chaque fois que nécessaire. Nous accentuerons la formation des enseignants sur ce point, notamment parce qu'il n'y a pas de petit harcèlement. Chaque début de harcèlement par un élève doit être signalé par tous les adultes du système éducatif. Rien n'est anodin en la matière. Il existe un numéro que tout le monde peut appeler, le 3020.

Quant à la plateforme PHAROS, je ne pense pas qu'elle soit adaptée car elle concerne bien davantage la lutte contre le terrorisme. Mais nous en créerons une et je dialoguerai avec les réseaux sociaux afin d'en finir avec ces insultes anonymes qui sont scandaleuses. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LC.)*

Données clés

Auteur : [M. Erwan Balanant](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 319

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 novembre 2017](#)